

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je sais que nous sommes encore soumis à un ordre visant l'attribution d'une période de temps, mais le Règlement n'interdit nullement de le modifier. Donc, le leader de la Chambre aurait peut-être d'autres travaux à annoncer pour lundi.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, nous nous proposons lundi de saisir la

Chambre de l'article n° 107 des ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et, si nous en disposons au cours de la journée, de passer ensuite à l'article n° 134.

L'hon. M. Churchill: Que dire de l'assurance-chômage et de l'industrie laitière?

L'hon. M. Hellyer: Mercredi et vendredi.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
